



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<https://laicite-aujourd'hui.fr/?1903-La-situation-avant-la-loi>

1903 La situation avant la loi

- HISTOIRE(s) -

Date de mise en ligne : lundi 8 janvier 2007

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Que se disait-il dans les mois, les années qui ont précédé la promulgation de la loi de 1905 ?

Extrait de L' Eclaireur du Finistère du 30 mai 1903

La Séparation de l' Eglise et de l' Etat

Comme il fallait s'y attendre, la motion de séparation de l' Eglise et de l' Etat, soutenue à la Chambre par M. Hubbard et quelques autres députés, a eu un grand retentissement et est devenue la question à l'ordre du jour.

Peut-être est -il intéressant de rappeler **les arguments des adversaires et des partisans de la séparation.**

Les voici brièvement résumés. Ils n'ont rien de particulièrement neuf, car depuis trente ans, ce sont toujours les mêmes, tournant dans un même cercle, comme chevaux de bois en manège, qu'on ressasse inlassablement :

"L'action de l' Eglise, disent les partisans du statu quo doit être surveillée, surtout son action politique qui s'étend plus militante et plus hostile, chaque fois que le gouvernement s'efforce à un progrès. Grâce au budget des cultes, l' Etat garde encore sur elle un certain pouvoir ; mais avec la séparation, son droit de contrôle disparaîtrait fatalement.

Outre que les ressources de l' Eglise sont multiples et lui viennent par mille canaux qu'on ne saurait tarir, le parti réactionnaire n'oubliera pas qu'il trouve en elle le plus sûr appui pour le maintien de ses prétentions, et comme il est riche, il n'aurait garde de ne pas soutenir de ses deniers son meilleur allié . la preuve que la rupture entre l' Eglise et l' Etat n'est pas pour effrayer les catholiques intransigeants , c'est que dans leur presse, ils la réclament à grands cris.

Lorsque enfin la séparation sera faite quel frein restera-t-il pour empêcher le prêtre de dénigrer du haut de sa chaire les lois de la République, les hommes et les choses du gouvernement ? "

Autre naturellement est la thèse des séparatistes :

Une solution unique et radicale s'impose, affirment-ils, pour mettre fin au conflit qui depuis si longtemps divise les citoyens : c'est la séparation de l' Eglise et de l' Etat après la dénonciation du Concordat.

Chacun sera alors libre de suivre la religion qui lui plaira, mais chacun devra subvenir aux frais de son culte. Il n'est pas juste que le libre-penseur, par exemple, soit astreint à payer, sous forme de contribution , une cote part de l'entretien d'une église où il ne met jamais les pieds ou le traitement d'un prêtre aux services duquel il n'a jamais recours.

Tels sont les arguments répétés sous mille formes diverses et avec mille ampliations par les journalistes et les politiciens.

Voici encore la question à l'état aigu : sera-t-elle résolue dans le sens de la rupture ou sera-t-elle simplement remise au magasin des accessoires, d'où, chaque année, on la fait sortir pour l'empêcher de moisir ?

On l'a si souvent agitée que la moitié sinon plus de la population française est désormais absolument indifférente à ce qui peut en advenir.

Il n'en est pas moins vrai que l'obstination du clergé militant cabrée contre la loi, soutenue dans sa résistance par de trop fougueux catholiques aspirant à quelques renouveaux de guerre religieuse, pourrait bien cette fois hâter une solution décisive.

Quel que soit le jugement porté sur les agitateurs qui s'introduisent dans les églises de Plaisance et d' Aubervillers , il faut pourtant reconnaître que les curés de ces paroisses faisaient acte de provocation en livrant la chaire à des prédicateur congréganistes malgré les lois concordataires et les récents décrets.

Faudrait-il s'étonner si de ces provocations, trop souvent renouvelées, sortait la séparation de l' Eglise et de l' Etat.

Emile Le Bras